

Bruxelles, le 27 novembre 2025  
(OR. en)

15300/25

COPS 583  
CIVCOM 302  
COEST 834  
COHOM 174  
PSC DEC 51  
CFSP/PESC 1693  
CSDP/PSDC 718  
JAI 1745  
CSC 611  
EUMM GEORGIA 8  
RELEX 1529

#### **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM Georgia/1/2025)

---

**DÉCISION (PESC) 2025/... DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

**du ...**

**prorogeant le mandat du chef de la mission d'observation  
de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)  
(EUMM Georgia/1/2025)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/452/PESC du Conseil du 12 août 2010 concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)<sup>1</sup>, et notamment son article 10, paragraphe 1,

---

<sup>1</sup> JO L 213 du 13.8.2010, p. 43, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2010/452/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de la décision 2010/452/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia), y compris la décision de nommer un chef de mission, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé "haut représentant").
- (2) Le 26 mars 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/1032<sup>2</sup> portant nomination de M<sup>me</sup> Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission EUMM Georgia pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 14 décembre 2024.

---

<sup>2</sup> Décision (PESC) 2024/1032 du Comité politique et de sécurité du 26 mars 2024 relative à la nomination du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM GEORGIA/1/2024) (JO L, 2024/1032, 2.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1032/oj>).

- (3) Le 2 décembre 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/2988<sup>3</sup> qui a prorogé le mandat de l'EUMM Georgia jusqu'au 14 décembre 2026.
- (4) Le 10 décembre 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/3155<sup>4</sup> prorogeant le mandat de M<sup>me</sup> Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission EUMM Georgia du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025.
- (5) Le 3 novembre 2025, le haut représentant a proposé de proroger le mandat de M<sup>me</sup> Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission EUMM Georgia du 15 décembre 2025 au 31 mars 2026,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>3</sup> Décision (PESC) 2024/2988 du Conseil du 2 décembre 2024 modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (JO L, 2024/2988, 3.12.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2988/oj>).

<sup>4</sup> Décision (PESC) 2024/3155 du Comité politique et de sécurité du 10 décembre 2024 prorogeant le mandat du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM Georgia/2/2024) (JO L, 2024/3155, 12.12.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/3155/oj>).

*Article premier*

Le mandat de M<sup>me</sup> Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) est prorogé du 15 décembre 2025 au 31 mars 2026.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Comité politique et de sécurité  
Le président / La présidente*

---